



**CONSEIL COMMUNAL
FOUNEX**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
du 27 juin 2016**

Présents :	40 membres
Excusés :	8 membres
Absents :	2 membres
Rédactrice du procès-verbal	Sandra Thuner

Après les souhaits de bienvenue, la Vice-Présidente du Conseil Communal, Mme Anne Chiari-Bory, ouvre la 26^{ème} et dernière séance de la législature. Elle excuse la présence du Président M. Maurice Michielini qui est souffrant. Elle lui adresse ses meilleurs vœux.

Le Syndic, M. François Debluë fait lecture de la lettre du Président du Conseil Communal, M. Maurice Michielini adressée à tout le conseil ainsi qu'à la Municipalité.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mai 2016
3. Communication de la Municipalité
4. Communications du Bureau
5. Préavis N° 88/2011-2016 concernant une demande de crédit complémentaire couvrant les phases :
 - d'étude du projet définitif (SIA 32) et
 - d'appels d'offres d'entreprises (SIA 33 et 41)en vue de la réalisation d'un chauffage à distance à plaquettes forestières (CAD-bois) au centre du village à Founex
6. Préavis N° 89/2011-2016 concernant le rapport de gestion et les comptes 2015
7. Préavis N° 90/2011-2016 concernant l'arrêté communal d'imposition 2017
8. Propositions individuelles et divers

1. APPEL

40 conseillers sont présents.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 FEVRIER 2016

M. Putman-Cramer: *Page 4 – milieu de la discussion* : M. Kilchherr... L'entente *centre droite Founex*.
Page 7 -8^{ème} ligne depuis la bas : M. F. Debluë Ce qui n'est *pas* le souhait de la Municipalité.

Le procès-verbal modifié de la séance du 9 mai 2016 est soumis au vote.

Il est accepté à la majorité avec 1 abstention.

3) COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. François Debluë, Syndic

Course du Conseil communal

Remerciements à Mme Chiari-Bory pour l'organisation de la course du Conseil communal du 28 mai dernier.

Zone réservée cantonale

Le SDT a mis à l'enquête publique une zone réservée cantonale sur les parcelles de Héli Dutruy (parcelles 1444 et 1445). L'enquête qui est terminée depuis le 19 juin a suscité une opposition.

Zone réservée communale

Lors de sa séance du 20 juin, la Municipalité, sur conseil de son bureau d'urbanisme et de Me Haldy, a décidé de mettre toutes les parcelles communales constructibles en zone réservée. Le plan est en cours d'élaboration et sera transmis ensuite au SDT pour son examen préalable, avant d'être soumis à enquête publique.

La Municipalité est à disposition pour répondre aux questions éventuelles des propriétaires et expliquera au besoin les situations particulières.

Variations musicales –Tannay

Les personnes intéressées par des billets voudront bien en informer le greffe municipal avant la fin de la semaine en cours.

M. Jean-Pierre Debluë, Municipal

Chemin En Vuaracaux – reprise par la commune – DP

La Municipalité a donné son accord de principe quant à l'acte de cession du chemin en Vuaracaux à la Commune de Founex. Le chemin, composé d'une seule parcelle, va donc passer au Domaine public. Cette décision tombe après des années de négociations avec les propriétaires. Le chemin est repris dans son état actuel qui est bon et déjà équipé par l'éclairage public.

Auberge – arbre sur la nouvelle terrasse

Vous avez peut-être constaté que nous avons malheureusement dû abattre le premier hêtre au bout de la terrasse vers l'Auberge. Cet arbre avait été planté dans le cadre du projet de réaménagement de la place de jeux de l'Auberge. Il avait bien pris suite à la plantation de 2015 mais a fini par sécher pour des causes inconnues. Il sera remplacé sous garantie par l'entreprise Denogent en automne de cette année.

Platanes sur la commune

La Commune de Founex compte quelques platanes sur son territoire. Le printemps pluvieux que nous avons subi cette année a eu pour cause de provoquer une attaque d'antracnose sur les sujets qui ne sont pas taillés. C'est un champignon qui attaque les jeunes feuilles au débourrement, provoquant des nécroses brunes le long des nervures. Nous avons procédé à un léger traitement au cuivre pour parer au problème.

Carrefours de Pacoty et Repingonnes

Les travaux d'enlèvement des pavés ont débuté le 22 juin, pour une durée d'environ 1 mois. Comme prévu, le travail consistera à retirer les pavés et à remplacer ces derniers par de l'enrobé. Toutes les mesures sont prises pour gêner un minimum le trafic, le passage des bus étant garanti.

SIED

Grâce aux mesures prises dans le cadre de l'appel d'offres de la déchetterie intercommunale et la mise en place des nouvelles bennes, nous avons réalisé 30% de transports en moins sur la période du premier trimestre 2016 (près de -60% pour les déchets verts). Ceci représente une diminution de plus de 80 transports sur la période soit - 2400 kilomètre parcourus en moins.

Ordre du Jour

Mme Anne Chiary-Bory demande l'approbation de l'ordre du jour de la séance de ce soir.
L'assemblée l'approuve.

4) COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

Mme Chiari-Bory transmet les remerciements de M. Michielini aux personnes qui étaient présentes pour le dépouillement du 5 juin dernier.

Agenda pour la nouvelle législature

29 juin 2016	Gland – 19h.	Assermentation des membres et suppléants représentant Founex au Conseil régional
4 juillet 2016	Coppet – 19h	Assermentation Sitse
7 juillet 2016	Coppet – 19h	Assermentation AJET
7 juillet 2016	Coppet – 20h	Assermentation ASCOT
5 septembre 2016	20h15	Séance conseil communal

Les vacances pour les 6 mois de cette fin de législature sont à disposition à la fin de cette séance. Pour les personnes absentes, elles seront à disposition auprès du greffe.

5) PREAVIS 88/2011-2016 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT COMPLEMENTAIRE COUVRANT LES PHASES :

- **D'ETUDE DU PROJET DEFINITIF (SIA 32) ET**
- **D'APPELS D'OFFRES D'ENTREPRISES (SIA 33 ET 41)**

EN VUE DE LA REALISATION D'UN CHAUFFAGE A DISTANCE A PLAQUETTES FORESTIERES (CAD-BOIS) AU CENTRE DU VILLAGE A FOUNEX

Mme Chiari-Bory fait la synthèse de la situation : les conseillers ont reçu :
un rapport minoritaire de M. Morisod, membre de la commission de l'énergie
un rapport de la commission des finances

Jusqu'à ce jour la commission de l'énergie a siégé à une personne sur sept. Le quorum n'étant pas atteint, ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil, conformément à notre règlement.

6) PREAVIS MUNICIPAL N° 89/2011-2016 CONCERNANT LE RAPPORT DE GESTION ET LES COMPTES 2015

Mme Chiari-Bory faisant partie de la commission de gestion se récuse et M. Manuel Stern prend la présidence du conseil.

M. Stern cède la parole à Mme Barchha pour la présentation de ce préavis.

Mme Barchha commente l'annexe III (page 58). Le résultat avant l'attribution aux réserves s'élève à CHF 1'485'856.27. Le montant de CHF 1'431'132.43 a été attribué aux fonds de réserves et provisions spéciales pour l'avenir, le résultat de l'exercice se clôture avec un résultat positif de CHF 54'723.84.

Elle remercie Mme Kucharik notre boursière qui a fait un travail magnifique et les réviseurs des comptes sont satisfaits de la tenue des comptes de la Commune, ils n'ont fait aucun commentaires pour 2015 et les recommandations faites en 2014 ont été suivies et appliquées.

Elle mentionne que comme les 3 dernières années, un montant de CHF 1'000'000. —a été mis en réserve pour les impôts de 2017 ce qui permettra de maintenir notre taux d'imposition au même niveau. D'autres attributions ont été faites pour des financements spéciaux – déchets, et des provisions pour réévaluations de la facture sociale et la péréquation étant donné qu'avec le RIEIII il y a un risque à ce niveau qui pourrait correspondre à 2 points d'impôt pour l'année prochaine. On s'attend également pour l'année à venir à un retour sur la facture sociale car en 2014 les calculs faits par le Canton n'étaient pas corrects et nous avons trop payé.

Les analyses sont toujours intéressantes et on peut noter que les revenus en provenance des impôts sont restés relativement stables et les autres revenus sont en augmentation spécialement grâce aux revenus locatifs de nos immeubles qui ne sont pas assujettis à la péréquation.

Concernant les charges, comme les autres années une grande partie n'est pas contrôlable par la commune.

Au sujet de nos réserves, on peut noter une légère diminution de ces dernières, tout en rappelant que les réserves sont là pour financer des investissements, pour des

renouvellement et des rénovations ainsi que pour les dépenses futures. Il reste un montant supérieur à 21 millions en réserve.

En 2015, 2 nouveaux emprunts ont été contractés, un premier s'élevant à 2 million auprès de l'AVS à un taux de 0.4 % pour 10 ans et un second de 3 millions auprès de la SUVA au taux de 0.53% pour 3 ans. Nos emprunts totaux s'élèvent à moins de 17 millions bien en dessous de la limite d'emprunts autorisés par le Conseil, ce qui est satisfaisant et étant donné les taux d'emprunt actuels, il était approprié de faire des investissements pour le développement de la Commune. Elle termine par la lecture des conclusions.

M. Rothacher lit les conclusions du rapport de la commission de gestion.

Discussion

Mme Chiari-Bory : La commission de gestion a fait 3 remarques-recommandations auxquelles la Municipalité a répondu dans les temps. Elle souhaite faire une précision concernant le point au sujet du Port de Founex qui devait fournir un business plan à savoir un document résumant une étude sur le fonctionnement et le résultat de la société pendant une certaine période. La période concernée dans ce cas est de 10 ans étant donné que le prêt est sur ce laps de temps. Ce document avait été promis par M. Perrier de la Société Coopérative du Port de Founex lors du vote du conseil sur le préavis concernée en date du 23 mars 2015.

La deuxième recommandation concerne le giratoire des « Champs-Blancs ». Le giratoire ayant été mis en service, il y a du y avoir une approbation du plan routier par l'Etat de Vaud. En consultant le document « Charges foncières » conclu entre les différents propriétaires de ce lieu et remis à la commission de gestion, il est mentionné que pour activer le « retour des fonds », il faut une approbation du plan routier et une demande de la Municipalité. Par conséquent la commission de gestion confirme sa recommandation à la Municipalité de demander un remboursement partiel des frais occasionnés par ce giratoire.

La dernière remarque concerne le mode de travail de la commission de gestion, le règlement du Conseil communal ainsi que la Loi sur les communes (LC article 93e) spécifie que la Municipalité est tenue de fournir à la commission de gestion tous les documents et renseignements nécessaires. En outre rien n'indique que les membres de la commission doivent se présenter à plusieurs pour avoir des informations. Mme Chiari-Bory suggère que la prochaine fois, la Municipalité soit avertie par écrit des questions de la commission.

M. François Debluë répond au sujet de la charge foncière. Les travaux routiers ont été approuvés par la Direction générale de la mobilité et des routes. Concernant l'encaissement de la taxe, (la convention signée devant notaire et qui a été contrôlée par la commission de gestion), il est clair que la taxe foncière est due lorsque les travaux commencent. Il n'est pas possible d'exiger un encaissement de cette taxe avant.

Concernant les documents à fournir à la commission de gestion, il précise que pour avoir accès aux documents, il faut réunir un certain nombre de conditions si la sphère privée est engagée, notamment les raisons pour lesquelles la commission de gestion souhaite avoir accès à des documents strictement privés et confidentiels.

Pour le point concernant le Port, il se rappelle très bien que c'est suite à sa proposition que le mot « Business plan » a été évoqué. Il y a eu confusion de terme à l'époque, il aurait fallu parler de plan de financements et c'est ce qui a été fourni, et ce document a été jugé suffisant pour ce genre de situation.

M. Philippe Schirato ajoute qu'il est vrai qu'après l'intervention de M. Rothacher, un plan de financement a été demandé à la Société Coopérative de Port de Founex et non un

- «business plan. Un plan de financement a été fourni, montrant comment et combien allaient être chargés les coopérateurs en fonction de la taille de leur place.
- M. François Debluë souhaite mentionner que les relations et les entretiens avec les membres de la commission de gestion ont été cordiaux et propose, afin de clarifier les choses et pour éviter les quiproquos, de recevoir la commission de gestion.
- Mme Chiari-Bory demande si la Municipalité pourrait vérifier à nouveau le point concernant les charges foncières pour le prochain conseil.
- M. François Debluë propose que le notaire ayant établi la convention fasse un avis de droit en lui faisant part des remarques et en communiquant sa réponse aux conseillers.
- M. Rothacher souhaite savoir ce qui se passe si les parcelles concernées par ces charges foncières sont vendues à un nouveau propriétaire.
- M. François Debluë répond qu'une charge foncière est inscrite au Registre foncier et elle est donc partie intégrante du terrain et le nouveau propriétaire acquiert également la charge foncière et doit s'y soumettre.
- M. Rothacher s'étonne, concernant les CHF 200'000. —francs prêtés au Port de Founex, que ce montant ait été accordé sans avoir les documents nécessaires en prétextant simplement que la société ainsi que ces membres sont bien connus.
- M. Philippe Schirato rappelle que décembre de l'an dernier, le plan de financement a été présenté dans lequel il est spécifié les sommes demandées aux coopérateurs en fonction de leurs propriétés au sein de la coopérative. Ce prêt a été accordé sur la base de documents reçus et étudiés. Il rappelle que la mise de fonds pour la remise en état du port s'élève à plus de 2 millions et que le Canton a remis la concession pour une durée de 50ans. Au vu de ces informations il semble raisonnable d'accorder un prêt à cette société et ceci en toute connaissance de cause.
- M. Galletet souhaite savoir pourquoi il y a autant de variation entre le budget et les chiffres réels au niveau de plans d'amortissements (page58)?
- Mme Kucharik répond que ceci est dû au fait que les recommandations des auditeurs ont été appliquées afin de se mettre en conformité.
- M. François Debluë précise que pour se mettre en conformité avec les nouvelles pratiques et selon les remarques des auditeurs, les montants concernant les prévisions d'investissements nécessitant un crédit d'étude dépassant CHF 20'000. —ont été épurés et comptabilisés.
- M. Galletet précise que sa question porte sur les amortissements obligatoires.
- M. François Debluë propose, afin de donner une explication claire que cette question soit étudiée et qu'une réponse soit donnée lors du prochain conseil.

Décision

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote à main levée.

Le préavis N° 89/2011-2016 concernant le rapport de gestion et les comptes 2015 est accepté à l'unanimité.

Mme Chiari-Bory reprend la présidence du conseil pour la suite de celui-ci.

7) PRÉAVIS N° 90/2011-2016 CONCERNANT L'ARRÊTÉ COMMUNAL D'IMPOSITION 2017

Mme Barchha remarque que le résultat financier de la commune permet de proposer le taux d'imposition à 57 comme l'année dernière et les autres taux restent eux aussi aux mêmes taux. Elle termine par la lecture des conclusions de ce préavis.

M. Kilchherr lit les conclusions du rapport de la commission des finances.

Décision

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote à mains levées.

Le préavis N° 90/2011-2016 concernant l'arrêté communal d'imposition 2017 est accepté à l'unanimité.

11) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. Mange pose une question à la Municipalité concernant l'augmentation des redevances pour les SITSE. Il a vu des informations dans des budgets mentionnant des augmentations très importantes des redevances, taxes pour les SITSE impliquant une augmentation du budget. Founex a la chance de pouvoir utiliser un fond de réserve pendant un certain temps. Il aimerait savoir pourquoi nous avons de telles augmentations alors que la création d'un établissement partagé aurait pu ou du au contraire rationaliser les frais et donc rejaillir sur les coûts.

M. François Debluë répond qu'en effet la facture est adoucie par une contribution de la commune de Founex qui va utiliser les réserves. Il y a un certain temps le prix de CHF 2.40 avait déjà été annoncé pour la nouvelle station d'épuration. Aujourd'hui nous sommes fiers d'avoir pu maintenir le prix à ce qui avait été prévu à l'époque. Il y a eu 20 centimes en plus pour l'entretien des canalisations, ces dernières ont été remises aux SITSE d'où un montant d'environ CHF 2.65. La contribution de la Commune de Founex, ramène la facture à ce qu'elle était auparavant soit à CHF 0.70 avec le supplément des CHF 0.20 mentionnés et ceci pour encore 2 ou 3 ans selon la fonte de nos réserves consacrées à ce point. Le prix était prévisible et il a été néanmoins intéressant de se grouper pour avoir une qualité de travail mais ensuite pour aussi avoir un prix intéressant de l'épuration.

Mme von Wattenwyl aimerait avoir plus de détail sur le renvoi du préavis No 88 prévu à l'ordre du jour de ce soir.

Mme Chiari-Bory rappelle que les commissions doivent siéger physiquement et qu'une séance est valable que s'il y a le quorum des membres présents. Les personnes présentes doivent être d'accord alors il s'en suit un rapport. S'il n'y a pas l'accord de tous, un rapport minoritaire est établi ainsi qu'un rapport majoritaire. Pour le point no 5 de l'ordre du jour, un rapport minoritaire a été reçu, la tenue d'une séance n'a pas eu lieu et aucun rapport majoritaire ne nous est parvenu. En conclusion, il manque un rapport de la commission d'énergie d'où l'impossibilité de statuer sur ce point.

M. Magnenat remarque que le BVA a reçu de la part de plusieurs communes des informations sur leurs citoyens. Il souhaite savoir quelle est la position de notre commune si oui ou non des informations ont été transmises.

M. François Debluë explique que jusqu'à présent la pratique de la commune de Founex était de systématiquement, lorsqu'un nouvel habitant arrivait, de communiquer ces informations au BVA. Depuis la polémique sur ce sujet, la commune a informé le BVA que ces renseignements ne seraient plus transmis. Les données collectées au contrôle de l'habitant sont aujourd'hui simplifiées et il est clairement demandé aux nouveaux habitants s'ils souhaitent que les informations soient transmises au BVA. La possibilité est laissée à tous les citoyens d'écrire à la commune pour leur dire qu'il ne souhaite pas que ses données soient transmises.

- M. Magnenat trouve que ce serait un bon geste de transparence de mettre la population au courant de ces pratiques.
- M. François Debluë ajoute que le service de la population doit encore donner certaines précisions et ensuite les citoyens auront une information complète à ce sujet, soit au travers d'un tout-ménage spécifique pour cet objet soit dans les communications communales qui sont faites 4 fois par année.
- M. Cintas remarque que la place de jeux devient le vrai centre de la commune, qu'elle est très fréquentée et qu'il est dommageable que l'auberge qui pourrait être un des vecteurs de la vie sociale de la commune soit simplement fermée le dimanche alors que des familles entières profitent de ce lieu. Il demande à la Municipalité s'il n'y a pas un moyen de corriger cette situation.
- M. François Debluë précise que la Municipalité aussi déplore cette fermeture dominicale. Il attire l'attention sur le fait que la main d'œuvre d'un jour férié est plus onéreuse, il faudrait pouvoir garantir suffisamment de clientèle afin d'assurer une certaine rentabilité. Ce choix reste du domaine de l'exploitant, la Municipalité peut difficilement lui demander d'ouvrir le dimanche, c'est à lui d'être commerçant, il faut lui en parler directement et il entendra peut-être ce message.
- M. Cintas trouve qu'un entrepreneur est sensé prendre des risques et qu'une période d'essai pourrait être une solution. La création de cette place de jeux change les paramètres en créant un centre d'intérêt à cet endroit du village. Il vaudrait la peine de réfléchir sur les synergies qu'il pourrait y avoir avec l'auberge.
- M. F. Debluë comprend bien cette synergie et la municipalité y est aussi sensible. Pour le moment, selon les retours de la population qui font part d'un accueil plus que moyen de la part du tenancier sur la terrasse en bois, il y a peut-être ce premier point à améliorer afin d'accueillir agréablement les personnes utilisant la place de jeux.
- Mme Chiari-Bory informe qu'une commune de Terre Sainte ayant la même problématique d'une auberge fermée le week-end, a décidé de changer de gérant.
- Mme Mueller ajoute que l'auberge est aussi fermée le samedi matin, ce qui est très peu conviviale.

La parole n'est plus demandée.

La Municipalité remercie chaleureusement Mme Caroline Muller, M. Philippe Schirato, M. Maurice Michielini, Mme Sandra Thuner ainsi que le conseil communal.

Les fleurs de la part de M. Maurice Michielini sont transmises à Mesdames Luquiens et Thuner.

Mme Anne Chiari-Bory clôt la séance à 20h10 en remerciant les Conseillers et en les invitant au repas.

Founex, le 15 juillet 2016

La Vice-Présidente: Anne Chiari-Bory
La Secrétaire: Sandra Thuner



A. Chiari-Bory *Sandra Thuner*